

Strasbourg, 21 août 2020

MSL16(2020)07rev1

16e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

novembre 2020 – janvier 2021

DOCUMENT DE REFERENCE

THEME 1

**UNE APPROCHE EUROPEENNE DES POLITIQUES DU SPORT : LA REVISION DE LA CHARTE
EUROPEENNE DU SPORT**

préparé par

Enlarged Partial Agreement on Sport

Accord partiel élargi sur le sport

Pourquoi la Charte européenne du sport est-elle si importante ?

En Europe, le sport est indissociable du mode de vie moderne. Son rôle en matière de santé, d'inclusion et d'éducation est reconnu. La promotion de la pratique du sport est un objectif partagé par tous les gouvernements.

La Charte européenne du sport est la norme du Conseil de l'Europe qui définit les principes de base des politiques nationales relatives au sport, permettant aux gouvernements d'offrir à leurs citoyens la possibilité de pratiquer un sport dans des conditions bien définies. Elle inspire les décideurs politiques et fournit des conseils aux États membres sur la manière de perfectionner leurs législations sportives existantes ou d'autres politiques et de développer un cadre global pour le sport.

Par exemple, elle prescrit que le sport doit être accessible à tous, être sain et sûr, équitable et tolérant, fondé sur des valeurs éthiques élevées, capable de favoriser l'épanouissement personnel à tous les niveaux, être respectueux de l'environnement, protéger la dignité humaine et s'opposer à toute forme d'exploitation des personnes qui pratiquent le sport.

Pourquoi une révision ?

Depuis son adoption en 1992, la Charte a été, et est toujours, un point de référence pour le développement du sport en Europe. Depuis ce jour, les pays et les sports bénéficient des principes et des valeurs qu'elle décrit. Mais sa dernière mise à jour, en 2001, remonte à près de 20 ans.

Depuis lors, le sport a dû faire face à des défis importants dans un monde en constante évolution en termes de technologie, de politique, de santé publique, de commercialisation et de démographie mondiale ; ces changements ont eu un impact, d'une manière ou d'une autre, sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit - et inévitablement sur le sport.

Les compétitions de haut niveau ont été transformées en événements gérés par des organisations sportives mais aussi par des entreprises à but lucratif. Cette marchandisation des compétitions a peut-être apporté au mouvement sportif une certaine prospérité, mais aussi son lot de défis : rivalités entre les organisations sportives et les entreprises commerciales ou les syndicats de concurrents, professionnalisation des athlètes, violation des règles antitrust, méthodes de redistribution vers le sport amateur et risques de malversations, pour n'en citer que quelques-uns.

Parallèlement, l'offre de nouveaux types d'activités physiques a été élargie par de nouveaux acteurs qui ne sont pas toujours liés au mouvement sportif traditionnel : les fournisseurs de services aux entreprises (gymnases), les autorités publiques (gouvernements locaux et conseils urbains) et le sport autoorganisé (soutenu par des ressources en ligne, des médias sociaux et des dispositifs technologiques), etc.

Plus récemment, la crise liée au COVID-19, qui a entraîné l'arrêt brutal de tous les événements sportifs, risque d'exacerber ces tensions. De nombreuses parties prenantes, dont les clubs professionnels les plus prestigieux, sont tributaires des recettes de l'événement (droits de télévision, billetterie). Or, si le côté lucratif du mouvement sportif faiblit ou est saisi par des propriétaires d'entreprises ou des athlètes de haut niveau pour leur propre bénéfice, sa capacité à soutenir le "sport pour tous" sera également réduite.

La Charte européenne du sport doit s'imposer et relever ces défis de front. Dans sa forme actuelle, elle ne peut pas le faire.

Le processus jusqu'à présent

En 2018, la 15e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Tbilissi, 16 octobre) a adopté deux résolutions :

- L'une sur la « Protection des droits de l'homme dans le sport : obligations et responsabilités partagées », dans laquelle l'APES est invité "à envisager de réviser la Charte européenne du sport en vue de donner des orientations plus précises sur la manière de promouvoir le droit d'accès à l'activité

physique et au sport pour tous, de promouvoir efficacement les droits de l'homme dans et par le sport, et de prévenir et de combattre les violations des droits de l'homme dans le contexte du sport »;

- L'autre sur la « Lutte contre la corruption dans le sport : intensifier l'action », dans laquelle l'APES est invité « à envisager de réviser la Charte européenne du sport en vue de donner des orientations plus précises sur la manière d'instaurer, de promouvoir, de favoriser et de contrôler l'application des principes de bonne gouvernance dans le sport ».

Suite à ces résolutions, l'APES a procédé à une évaluation de la Charte en 2019 ; le rapport d'analyse de cette évaluation a recommandé une éventuelle révision. Ce travail préparatoire a permis à l'APES de poursuivre l'idée d'une révision de la Charte, en organisant des ateliers interactifs avec les États membres et le mouvement sportif, en consultant les secteurs du Conseil de l'Europe spécialisés dans des sujets tels que la lutte contre les discriminations, la bonne gouvernance et les droits sociaux, et en recueillant toutes leurs contributions par le biais d'une enquête en ligne.

Ces consultations constructives ont donné lieu à des discussions stratégiques sur le type de norme à élaborer (recommandation ou convention), sur la nature du processus, sur les parties prenantes à impliquer et sur les caractéristiques que la structure et le contenu de la nouvelle charte pourraient éventuellement inclure.

A quoi pourrait ressembler la nouvelle Charte ?

Ces consultations ont abouti à une proposition de révision de la Charte européenne du sport selon le même type de norme qu'actuellement, c'est-à-dire une recommandation du Comité des Ministres.

Compte tenu des changements intervenus dans l'environnement sportif depuis 2001, comme indiqué ci-dessus, le travail d'analyse effectué jusqu'à présent recommande d'ajouter de nouveaux éléments à une charte révisée, afin qu'elle soit plus conforme aux évolutions modernes et que sa mise en œuvre puisse être mieux soutenue et accompagnée par des outils et des services de suivi utiles.

Une charte révisée pourrait inclure :

- des références aux nouveaux acteurs, aux nouveaux types de sport, aux nouveaux environnements où le sport est pratiqué (par exemple, les sports gérés par les entreprises, les clubs de fitness en ligne, le sport organisé par les autorités locales, les e-sports) ;
- des idées plus développées sur la pertinence pour le sport des valeurs promues par le Conseil de l'Europe, y compris un contenu plus substantiel sur l'intégrité (en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés, tels que les conventions du sport, les lignes directrices sur l'intégrité élaborées dans le cadre du plan d'action de Kazan, et les critères de référence sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption) ;
- un vaste éventail de questions relatives aux droits de l'homme qui touchent le sport dans son ensemble, en mettant l'accent sur une approche inclusive ;
- une mise à jour des domaines politiques tels que la question de la durabilité qui comprend non seulement des aspects écologiques mais aussi sociaux et économiques, en particulier le rapport du sport avec les objectifs de développement durable des Nations unies ;
- des questions juridiques liées aux lois anti-trust, en intégrant une approche de diligence raisonnable dans le commerce du sport ;
- une référence accrue aux liens entre le sport et la santé, tant physique que mentale.

Il semble évident qu'une approche plus intégrée est nécessaire entre, d'une part, la promotion du sport pour tous et, d'autre part, la protection des fondements moraux et éthiques du sport ainsi que de la dignité

humaine et de la sécurité des personnes concernées. Il ressort également de l'analyse que le "droit au sport" devrait être renforcé dans la Charte en tant que droit.

En tant que norme sur laquelle les États membres et les organisations sportives devraient s'appuyer, elle devra mieux refléter le cadre européen commun pour le sport. Cela signifie avant tout qu'elle devra être fondée sur des valeurs communes et une compréhension mutuelle de ce que le sport représente.

Bien entendu, il ne s'agit pas uniquement d'adopter une nouvelle norme. Une charte révisée devrait être le principal point de référence de l'APES, pour le développement de ses activités ; elle devrait être soutenue par des outils de communication solides, des services de mise en œuvre efficaces et un système de suivi performant.

Discussion sous forme de table ronde

Les chefs de délégation sont invités à prendre la parole sur ce sujet, en s'inspirant des questions suivantes qui donnent matière à réflexion :

- ▶ Comment les différentes parties prenantes (autorités publiques, mouvement sportif et entreprises) peuvent-elles unir leurs forces et se compléter pour promouvoir des activités sportives accessibles à tous, inclusives, éthiques et sûres ?
- ▶ Quel rôle ou quelle part de rôle les pouvoirs publics devraient-ils jouer et comment s'assurer que cela sera garanti avec le mouvement sportif et les autres parties prenantes ?
- ▶ La Charte à elle seule ne suffit pas - quel type de services de soutien devrait accompagner la Charte afin qu'elle soit mise en œuvre et contrôlée de manière efficace et effective ?